



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 12 avril 2021

Sessione di u 12 d'aprile di u 2021

Lieu : Bastia

Décision N° 2021-17

Objet : Individualisation de crédits au titre des règlements d'aides aux communes, intercommunalités et territoires

Oggetu : Individualizazione di crediti indè u cadru di i regulamenti di l'aiuti à e cumune, l'intercumunalità è i territorii

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, la Chambre des Territoires convoquée le 25 mars 2021 s'est réunie dans la Salle 1113 en visioconférence, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires.

Etaient présents : Mmes et MM.

ALBERTINI Don Marc, ARRIGHI Fabien, BIANCUCCI Jean, GIANNI Jean-Jacques, GIUSEPPI Jean, GUIDICELLI Lauda, LUCIANI Saveriu, MARCELLESPI Pierre, MARTINETTI Achille, MAUPERTUIS Marie-Antoinette, MORGANTI Jean-Toussaint, PONZEVERA Juliette, POZZO DI BORGO Louis, PROSPERI Rosa, SAVELLI Pierre, SARGENTINI François, VANNI Hyacinthe

Etait absent, excusé et représenté :

ANGELINI Jean-Christophe représenté par Monika SCOTTO (ADEC)

Etaient absents et excusés : Mme et M.

CECCALDI Attilius, POLI Antoine

Etaient absents : Mmes et MM.

BERTOLOZZI Paul-Antoine, BORROMEI Vanina, CARLOTTI Pascal, CECCOLI François Xavier, DOMINICI Jean-Baptiste, FAZI Bianca, GIACOMETTI Josepha, M. LUCCIONI Jean-Baptiste, MARCANGELI Laurent, MARCHETTI François-Marie, MARIOTTI Marie-Thérèse, MORTINI Lionel, NICOLAI Marc-Antoine, TALAMONI Jean-Guy, TOMASI Petr'Antone

VU La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.

VU L'ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la Collectivité de Corse.

VU Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires N° 2021-17, relatif à l'individualisation de crédits au titre des règlements d'aides aux communes, intercommunalités et territoires.



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

A l'unanimité des membres présents

- PREND ACTE** Du montant de 33 781 214 d'euros individualisés au titre :
- Du Règlement d'aides aux communes, intercommunalités et territoires, Territorii, pieve è paesi vivi ;
 - Du règlement des aides Habitat – Logement, Una casa per tutti, una casa per ognunu ;
 - Des aides dans le cadre de la convention Agence de l'Eau ;
 - Du règlement des aides mettant en œuvre le Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection du Massif Corse dont 226 000 € individualisés au titre des opérations relevant des dispositifs d'aides liés à la crise sanitaire en zone rurale.
- SALUE** L'exercice de transparence réalisé par la communication des montants et des opérations concernés par ces individualisations.
- SE FELICITE** De la montée en puissance de la politique de soutien à l'intérieur avec l'adoption d'une majoration des taux d'intervention pour les opérations en faveur du rural.
- APPORTE** Son soutien au Conseil exécutif de Corse dans sa démarche de demande de maintien de l'enveloppe de continuité territoriale et son principe de réaffectation au bénéfice de projets de développement de la montagne et la lutte contre la désertification de l'intérieur.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni